

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**REUNION DU 24 MARS 2021**

Date de convocation :	08/03/2021	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt-quatre Mars deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - Mme Béatrice BETGÉ BREZETZ - M. Éric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Magalie DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIÉ - M. Gaëtan VAESTESAGER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. François RIGAUD

**PROCURATIONS** : M. François RIGAUD a donné procuration à Mme. Nadine CEOTTO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme. Nadine CEOTTO

**OBJET :****VENTE MATERIELS ET BIENS MOBILIERS**

Madame BETGÉ-BREZETZ, adjointe au Maire, explique au Conseil Municipal que la commune est soucieuse de favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité.

La municipalité a la possibilité de mettre en vente de gré à gré ses biens inutilisés.

Il est demandé au conseil de se positionner pour donner délégation au maire sur la vente de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 600 euros.

Au-delà de ce seuil, il incombera au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire de revendre les biens ou mobiliers inutilisés.

**Après délibération Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :**

- **Vendre** tous matériels ou biens mobiliers en état et inutilisés à hauteur de 600 € maximum,
- **Signer** tous documents relatifs à ces opérations

*Fait à St Hilaire de Lusignan,  
Le 25 Mars 2021  
Le Maire,  
Pierre DELOUVRIÉ*

